



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024

Le 05 avril 2024 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : Mmes Astrid ZANUTTO, Florence PAYS, Stéphanie BURIAS et M. Sébastien MONTALBAN

Pouvoirs : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE et Mme Astrid ZANUTTO à M. Florian DE OLIVEIRA

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le rajout de 2 points à l'ordre du jour concernant l'aménagement de la Place de l'Eglise :

- **Choix de l'architecte**
- **Plan de financement pour une demande de fonds de concours de la Communauté de Communes Plaine Limagne**

Les membres du Conseil Municipal acceptent de rajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2024 sera adopté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Assurances	21/03/2024	Signature des devis de l'assurance GROUPAMA pour le nouveau tracteur tondeuse d'un montant de 282,70 € et pour l'ancien avec une diminution soit 142,68 €.
Autorisation	22/03/2024	Accord pour l'accueil de scout au stade du 08 au 10 août 2024.
Travaux	25/03/2024	Arrêté n° 2024/19 portant restriction de la circulation Place de l'Eglise à compter du 29 mars 2024 en raison des travaux de construction de la maison des associations.
Stationnement	26/03/2024	Autorisation pour le stationnement d'un bus scolaire sur le parking Jules BARRAUD.

Ecole	28/03/2024	Signature d'un devis de l'entreprise GAMELIN d'un montant de 642,00 € pour le remplacement d'un vitrage et d'une serrure de fenêtre à l'école.
Permission de voirie	28/03/2024	Arrêté n° 2023/20 portant permission de voirie pour l'implantation par l'entreprise PROBALIS de poteaux d'arrêt de Bus de la Région à La Potence et Rue du Pont.
Cimetière	29/03/2024	Signature d'un devis de 2 366,52 € de l'entreprise MILLEVILLE pour un surplus de clôture au cimetière suite à une erreur de métrage.
Outillage	02/04/2024	Signature d'un devis de la quincaillerie bourbonnaise d'un montant de 910,80 € pour l'achat d'outillage pour les agents municipaux (perceuse à colonne, cric voiture, clés, pince à rivet...).
Adressage	02/04/2024	Certificat d'adressage établi pour la grange au 39 bis Port de Ris.
Association	03/04/2024	Arrêté n° 2024/21 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à l'association VLL pour le repas à thème du 07 avril 2024.

II-1°) Vote des subventions 2024 aux associations

Monsieur le Maire présente le détail des subventions proposées.

Elles sont identiques à l'année précédente pour la plupart.

Concernant le Comité de Jumelage la subvention est augmentée en raison du voyage à Roupeldange prévu cette année. Le Cadeau qui sera offert à la Commune jumelée sera financé pour moitié par la Commune.

Mme Muriel DELAGE s'étonne de ne pas voir dans le tableau la subvention demandée pour les vétérans de l'USL.
M. le Maire lui indique qu'il s'agit d'un oubli et qu'une subvention de 200 € leur sera attribuée.
M. Anthony FAVIER demande pourquoi une subvention est versée au Foyer Socio-Educatif du collège de Puy-Guillaume alors qu'il n'y en avait pas eu l'an dernier.
M. le Maire lui indique qu'une demande a été reçue cette année contrairement à 2023.

Les membres du conseil municipal valident le tableau des subventions 2024 qui sera annexé au budget.

II-2°) Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Commune

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS pour la présentation du Budget Primitif de la Commune.

Elle détaille les différents chapitres.

Plusieurs hausses ont été prévues notamment en alimentation et en fourniture de voirie.

Une augmentation est aussi prévue pour les frais de réparation du matériel roulant, des dépenses importantes ont déjà été faites sur le camion.

Les frais d'assurances ont aussi augmenté.

Pour les transports collectifs le montant a été augmenté en raison des différents projets de l'école, il est à noter qu'une subvention équivalente est prévue en recette, en effet tous les frais sont pris en charge.

Les frais de personnel augmentent en raison de plusieurs changements sur les carrières des agents et une hausse de l'assurance du personnel.

Concernant les recettes, une hausse des bases des taxes locales est à noter ainsi que la mise en place de la taxe sur les logements vacants.

La Redevance d'Occupation du Domaine Public, RODP, augmente en raison de l'installation du distributeur de pizzas.

Concernant le filet inflation perçu l'an dernier, il n'y a aucune information pour 2024, rien n'est donc inscrit au budget.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 596 451,18 €.

Pour l'investissement, Madame Laurence SOULERAS détaille les différents postes de dépenses et de recettes. Sont prévus cette année la construction de la maison des associations, l'agrandissement du cimetière, l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes, l'aménagement de la Place de l'Eglise, l'achat de divers matériels dont un tracteur tondeuse.

L'achat d'une remorque frigorifique est également en étude.

M. Anthony FAVIER demande quelle en sera son utilisation ?

M. Loïc MORTTHON explique qu'elle pourra servir à toutes les associations, à la Commune et qu'elle sera mise à la location. Des devis ont été demandés. Une participation des associations sera peut-être demandée.

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 624 811.33 €.

Les membres du Conseil Municipal, présents et représentés, à l'unanimité, votent le Budget Primitif Commune 2024 :

Section de fonctionnement :

En dépenses : 596 451.18 €

En recettes : 596 451.18 €

Section d'Investissement :

En dépenses : 624 811.33 €

En recettes : 624 811.33 €

II-3°) Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SOULERAS pour la présentation du Budget Primitif de l'assainissement.

Elle détaille les différents chapitres.

Les membres du Conseil Municipal, présents et représentés, à l'unanimité, votent le Budget Primitif de l'assainissement 2024 :

Section d'exploitation :

En dépenses : 52 704.23 €

En recettes : 52 704.23 €

Section d'Investissement :

En dépenses : 125 058.73 €

En recettes : 125 058.73 €

III-1°) Choix de l'architecte pour le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise

Monsieur le Maire présente le nouveau projet d'aménagement de la place de l'Eglise.

Plus d'espaces verts sont prévus, moins de gore.

L'entrée de la propriété voisine sera modifiée.

M. Florian DE OLIVEIRA demande si un emplacement spécifique sera prévu pour eux ?

M. Bernard GOLFIER lui répond que c'est prévu, ils pourront manœuvrer sans problème pour rentrer chez eux

M. Anthony FAVIER demande pourquoi il n'y a pas plus de stabilisé de prévu ?

M. le Maire lui indique que le coût est trop élevé.

Monsieur le Maire propose de choisir le projet de GKL Architectes qui s'occupe déjà de la construction de la maison des associations. Le montant du projet s'élève à 175 510.00 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, présents et représentés, à l'unanimité, adoptent le projet de GKL Architectes pour un montant de 175 510.00 € TTC.

III-1°) Demande de subvention au titre du fonds de concours de la CCPL

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Plaine Limagne vient de voter un fonds de concours pour les communes membres qui s'élève à 25 000 € ou 25% du coût HT du projet.

Monsieur le Maire rappelle les subventions déjà demandées :

- La DETR à hauteur de 40 %
- Le FIC à hauteur de 20% (pouvant aller jusqu'à 40% dans certain cas)

En demandant les 25 000€ du fonds de concours le projet pourra obtenir plus de 75% de subventions laissant à la charge de la Commune un peu plus de 60 000€

Les membres du Conseil Municipal, présents et représentés, à l'unanimité, approuvent le plan de financement présenté et autorisent Monsieur le Maire à demander le fonds de concours de la CCPL à hauteur de 25 000 €.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER indique que sa commission se réunira mardi 16 avril 2024 à 20h00.

Commission fêtes, sports et associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA explique que la fête du saumon aura lieu le samedi 31 août 2024.

IV -2°) Communications du Maire :

Maison des associations : Les travaux de démolition de la salle sont bientôt terminés. L'architecte a oublié de s'occuper des plans EXE, 3 semaines de retard en découle.

M. Bernard GOLFIER explique qu'il manque des barrières de chantier, l'entreprise est au courant.
M. Florian PARRA explique que concernant le mur mitoyen avec la maison voisine, il appartient à la Commune et il est préférable de le démolir tout de suite. Une fois les travaux de maçonnerie commencés ça ne sera plus possible.
M. Bernard GOLFIER propose un RDV avec les propriétaires afin d'expliquer la situation et d'obtenir leur accord.

AGSGV : Une réunion a eu lieu avec des membres de l'AGSGV concernant un habitant de Limons, Un rapport sera rendu prochainement.

IV -3°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE explique qu'un habitant souhaite acquérir le passage entre le parc de jeux et la rue du Bois.
Monsieur le Maire va se renseigner pour la vente et un possible déclassement du domaine public.
- Madame Muriel DELAGE rappelle le problème de chaussée rue du Bois.
Monsieur le Maire prévient le département rapidement.
- Monsieur Anthony FAVIER explique qu'un habitant lui a fait part de micro-coupures régulières, rue de l'Allier. Il doit voir avec le voisinage s'il rencontre le même problème. Selon les réponses, le nécessaire sera fait auprès d'ENEDIS si besoin.

La séance est levée à 19h34.



Laurence SOULERAS
Secrétaire de séance



Matéo MOREL
Maire de Limons